

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

POLE LOGISTIQUE-INFRASTRUCTURES
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

P.V. N° 115
Dossier N° 11

DÉLIBERATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU délibération arrêtée par le Conseil d'administration du 12 octobre 2001 qui permet la cession à titre gracieux des véhicules et matériels réformés, retirés du parc du SDIS 77,

Vu le courrier reçu le 29 juin 2022 de l'Association Départementale de Protection Civile de Seine-et-Marne, sollicitant un don de véhicules,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la cession, à titre gracieux, d'un Véhicule Tout Usage (TVU) à l'Association Départementale de Protection Civile de Seine-et-Marne

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU